

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DPA 90 Le Cent quatre, 104 rue d'Aubervilliers (19e) - Modification des verrières pour désenfumage- Permis de Construire.

MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour modification du désenfumage des verrières au 104, rue d'Aubervilliers (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire en vue de la modification des verrières du bâtiment sis 104 rue d'Aubervilliers (19e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO